



DEPARTMENT: Group Regulation

ISSUE DATE: 17 Mai 2019

EFFECTIVE DATE: 20 Mai 2019

Document type

INSTRUCTION EURONEXT 1-01

Document subject

ENTREE EN VIGUEUR DES REGLES D'EURONEXT

INTRODUCTION

1. La nouvelle version des Règles entre en vigueur à compter du 20 mai 2019.
2. La présente instruction se substitue à la version publiée le 15 mars 2019.

DETAILS

3. Euronext publie des modifications de ses Règles pour refléter la mise à disposition dans le carnet d'ordres central de nouveaux types d'ordres exemptés de transparence pré-transaction à raison de leur taille importante. Dans la nouvelle version des Règles, ces ordres sont dénommés « ordres de taille importante », mais dans la documentation opérationnelle ils peuvent aussi être visés sous le vocable « Euronext Dark Large-in-scale orders ». L'article 4204/3 qui traite des paramètres d'affichage est mis à jour en conséquence.
4. Les articles 4203/4 and 4203/5 précisent les nouvelles conditions de prix qui peuvent être associées à ces ordres de taille importante, l'article 4204/2/A mentionnant pour sa part leurs possibles conditions particulières d'exécution en termes de quantité.
5. L'article 4401/1 est complété pour indiquer dans le détail comment les nouveaux types d'ordres peuvent interagir avec le reste du carnet d'ordres central ou uniquement entre eux, le cas échéant.

CONTACT

Pour plus d'information sur la présente instruction, contacter regulation@euronext.com

Terms beginning with a capital letter used in this Notice have the same meaning as defined in Book I, Chapter 1 of the Euronext Rule Book.

Whilst all reasonable care has been taken to ensure the accuracy of the content of this Notice, Euronext does not guarantee its accuracy or completeness. Euronext will not be held liable for any loss or damages of any nature ensuing from using, trusting or acting on information provided. © 2019, Euronext N.V. - All rights reserved.

Euronext N.V., PO Box 19163, 1000 GD Amsterdam, The Netherlands

www.euronext.com